

Gendarmes français tués à Kigali : l'hommage ne peut remplacer la vérité

Trente ans après la mort à Kigali des gendarmes français René Maier et Alain Didot et de Gilda Didot, leur reconnaissance officielle comme « Morts pour la France » constitue un hommage légitime. Mais cet hommage ne peut remplacer l'exigence de vérité. Les circonstances de leur assassinat demeurent inconnues et plusieurs zones d'ombre persistant autour des événements d'avril 1994 méritent encore d'être éclaircies.

Un hommage légitime mais incomplet

La reconnaissance officielle des majors René Maier, Alain Didot et Gilda Didot comme « Morts pour la France » rend hommage à leur sacrifice lors de leur mission à Kigali en avril 1994. Toutefois, ce geste ne suffit pas à rétablir toute la vérité.

Des circonstances toujours inexpliquées

Les circonstances entourant la mort de deux gendarmes français et de Gilda Didot à Kigali restent incertaines. Leurs corps ont été retrouvés enterrés dans leur jardin, sans que les responsables soient clairement identifiés. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'ils étaient en mission officielle.

Un contexte stratégique et militaire

Les majors René Maier et Alain Didot, experts en sécurité des transmissions, faisaient partie du détachement militaire d'assistance technique de la gendarmerie française. Ils assuraient la protection des communications de l'ambassade de France et des coopérants, une tâche stratégique durant la guerre civile entre forces gouvernementales rwandaises et FPR.

Des hypothèses qui n'ont jamais été pleinement explorées

De nombreux articles de presse ont proposé diverses théories sur ces assassinats. Les investigations menées par le journaliste Pierre Péan avancent que ces gendarmes auraient pu être vus comme des experts capables de surveiller ou d'intercepter des communications militaires du FPR. Bien que ces hypothèses ne soient pas confirmées, elles indiquent qu'il reste des pistes à approfondir dans un cadre judiciaire ouvert et transparent. Par ailleurs, des témoins oculaires qui ont survécu à ce massacre n'ont pas été entendus pour apporter leur contribution à la recherche de la vérité historique, seule à même de compléter cet hommage.

Les zones d'ombre d'avril 1994

La mort de ces gendarmes s'inscrit également dans une séquence historique plus large : celle de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, événement déclencheur des massacres qui ont ensanglanté le Rwanda.

L'enquête menée par le juge Jean-Louis Bruguière en 2006 avait notamment évoqué la responsabilité possible de certains éléments du FPR dans cet attentat, une thèse qui demeure débattue mais qui illustre les nombreuses zones d'ombre entourant cette période.

Diplomatie et vérité historique

Le rapport Duclert (2021) a permis de réévaluer la politique française au Rwanda, mais plusieurs observateurs y voient aussi un geste diplomatique lié au rapprochement entre Paris et Kigali, quitte à relativiser et/ou taire les responsabilités du FPR au pouvoir aujourd'hui. Si la normalisation des relations internationales est légitime, elle ne doit pas remplacer la justice.

La vérité comme devoir démocratique

Comme l'affirmait Cicéron, la mémoire n'a de valeur que fondée sur la vérité. Nous demandons aux autorités françaises d'approfondir les enquêtes judiciaires et de déclassifier les documents utiles à la compréhension des événements, sans se laisser influencer par des questions diplomatiques. La République a reconnu les majors René Maier, Alain Didot et Gilda Didot comme « Morts pour la France » : elle leur doit désormais la vérité.

Notes et références

1. Pierre Péan, Noires fureurs, blancs menteurs – Rwanda 1990-1994, Fayard, 2005.
2. Ordonnance du juge Jean-Louis Bruguière relative à l'attentat du 6 avril 1994, Tribunal de grande instance de Paris, 2006.
3. Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (rapport dirigé par Vincent Duclert), 2021.
4. GendInfo – Gendarmerie nationale, article sur la reconnaissance des majors René Maier et Alain Didot et de Gilda Didot comme « Morts pour la France », 2025.

Signataires :

A. Formations Politiques :

- Comité Régional des FDU-Inkingi en France, Dr Emmanuel MWISENEZA
- Rwanadan Opposition Coalition (ROC), M. Abbé Thomas NAHIMANA
- Ishema Party, M. Chaste GAHUNDE

B. Formations de la Société Civile :

- Association Victoire Pour la Paix-Rouen, Dr Ernest NZARAMBA
- ASBL Jambo, section France, Mme Nadine MUTONI
- Communauté Rwandaise de Lyon, M. Léon RUHUNGIRA
- Association des Rwandais de Toulouse (ART), M. Jacques KANYAMIBWA
- Association AMIZERO de Rennes, M. Janvier NIYONGIRA
- Groupe d'Initiative France-Rwanda, M. Abdul HATEGEKIMANA
- Ibukabose-Rengerabose, M. Eméry NSHIMIYIMANA
- Réseau International des Femmes pour la Démocratie et la Paix (RiFDP), section France, Mme Chantal GAUDIOT
- Association Comité de Soutien aux Initiatives Humanitaires de Paul Rusesabagina, M. Eléazar MARASINGA
- COVIGLA, M. Joseph MUSHYANDI
- Association pour la Promotion de la Démocratie et Lutte contre l'Impunité en Afrique (APDLIA), M. Théophile MPOZEMBIZI

C. Personnalités Indépendantes :

- Dr Pierre-Célestin BAKUNDAICYICARO, enseignant-chercheur
- M. Célestin KABANDA, ancien président du MDR, membre du gouvernement rwandais de 2000 à 2003
- Ambassadeur Jean Marie NDAGIJIMANA, ancien ministre des Affaires étrangères

CONTACTS :

1/ Dr Emmanuel Mwiseneza : emwiseneza@hotmail.com

2/ Mme Chantal Gaudiot : chantal.gaudiot@gmail.com